

## FAQ dépistage

13/05/20

Rue de l'Association 15  
1000 Bruxellescovid19pro@brusshelp.org  
02 880 86 89

Les différentes questions émises par les structure d'accueil d'urgence et d'insertion ont permis de faire remonter le FAQ suivant, Celle-ci est un complément à la [circulaire dépistage](#) de la COCOM et de la COCOF.

**Faut-il toujours respecter la règle « d'isoler pendant une durée de 14 jours les nouveaux résidents et les résidents de retour d'une hospitalisation » ?**

Oui. Bien que cette règle ([circulaire Iriscare](#)) ait été instaurée à un moment (11/03/20) où on avait encore insuffisamment de masques, elle reste nécessaire pour protéger les maisons d'accueils qu'on peut généralement considérer comme à l'abri du Covid depuis plusieurs semaines maintenant. Le maintien de cette règle ainsi que l'application efficace des recommandations (utilisation de matériel de protection et surtout l'hygiène des mains et la distance physique) vont nous permettre de maintenir ce beau résultat !

**La règle de confinement crée des situations indignes. Sans connaître le « statut Covid » de la personne, elle risque de rester sans hébergement. Comment dépister la personne ?**

Cette situation fait partie des [exceptions récemment ajoutées par Sciensano](#), mais uniquement « si la capacité de dépistage le permet. » La stratégie fédérale de dépistage est encore en pleine phase de déploiement. En pratique, un généraliste bruxellois ne semble pas encore pouvoir prescrire un dépistage (car refus au centre de tri cette semaine) comme était pourtant prévu depuis le 04/05/20. Bruss'help se rend compte de l'importance de pouvoir tester dans cette situation, nous tiendrons au courant le secteur de notre suivi.

**Comment savoir plus précisément quand notre structure d'accueil sera testée ?**

Le dispositif de dépistage en structures d'accueil et d'hébergement sans-abri a été monté en urgence, mais n'aurait pas été possible sans la réactivité de Médecins du monde. Le comité de pilotage de cette équipe mobile a donné priorité aux structures qui étaient le plus probable d'avoir beaucoup de résidents positifs. Dans les 3 semaines qui suivent, Médecins du monde vous contactera pour fixer un rendez-vous et préparer ensemble les démarches (cf. liste de contacts dont Emilie et Julien de la coordination Mdm disposent).

**Comment peut-on se préparer au mieux pour le dépistage des résidents ?**

Voici quelques éléments que Médecins du monde abordera lorsqu'elle vous contacte :

**Informez les résidents** du moment du dépistage et expliquez en l'objectif. Abordez comment un résultat positif sera géré (confinement sur place ou chez MSF / CRB). De l'aide est disponible pour cette sensibilisation :

- L'équipe outreach de MSF, via Emmanuelle Bricq, Health Promotion Manager – Outreach Focal Point, [msfocb-brussels-covid-hpfflying@brussels.msf.org](mailto:msfocb-brussels-covid-hpfflying@brussels.msf.org)
- L'équipe médicale de Bruss'help, via [covid19pro@brusshelp.org](mailto:covid19pro@brusshelp.org) ou **02 880 86 89**, pour des conseils par téléphone, vidéoconférence ou lors d'une visite, pour participer à une réunion communautaire, etc.

**Désignez un médecin généraliste** qui va communiquer le résultat individuel à chaque résident. Il peut s'agir d'un professionnel de la santé au sein de votre institution, le généraliste du résident, etc. Si besoin, Bruss'help peut aider à trouver des généralistes, grâce au soutien de la Fédération des

Maisons médicales. Il est important de communiquer ce nom de médecin (et son numéro INAMI) à l'équipe de coordination en amont, car ces données sont nécessaires afin d'ouvrir l'accès aux résultats sur la plateforme électronique du labo.

**Prévoyez au moins deux espaces** pour accueillir l'équipe MdM – Emilie ou Julien prendront contact avec vous pour expliquer les préparations logistiques.

**Définissez avec MdM et Bruss'help les implications en termes d'actions de précaution nécessaires en fonction du résultat** (nombre de personnes testées positives). Dès que le labo communique le résultat, la personne de référence pour le dépistage (souvent la coordination / direction) est contacté pour débriefer les résultats (possibilités de « cohortage » etc.).

### Comment se prépare le dépistage du personnel ?

Les services externes de prévention et de protection au travail sont mobilisés pour dépister le personnel. Dès que vous avez fixé une date avec l'équipe MdM, celle-ci communique au cabinet du Ministre Maron (et à la coordination fédérale et le CESI pour Bruxelles) quel service de médecine de travail devra être mobilisé quand.

A ce stade-ci (début de l'organisation), nous recommandons un double check : n'hésitez pas à contacter votre service de médecine de travail afin d'obtenir le nom et le numéro INAMI du médecin de travail qui viendra faire le dépistage (sur place, de façon individuelle après le retour d'un congé maladie). Communiquez les coordonnées du médecin de travail à Bruss'help, qui veillera avec MdM que ce médecin aura les tests à sa disposition à la bonne date.

### Si personne n'est positif au Covid-19 lors du dépistage, pouvons-nous laisser tomber les mesures de précaution ?

Non. Si quelqu'un est positif au test utilisé (PCR), nous sommes certains qu'elle est positive. Si quelqu'un teste négatif, la personne pourrait très bien déjà être infectée (juste avant de « produire » du RNA viral qui est capté par le test). Le « loup peut toujours à nouveau rentrer dans la bergerie ». Par conséquent, il est important de maintenir la même procédure de confinement pour les personnes symptomatiques ([circulaire 1 ter](#)) et de respecter les mesures de prévention de transmission ([circulaire 2](#)).

En lien avec la question (1), cela signifie qu'après le test effectué au sein de la maison d'accueil auprès des hébergés et le personnel, chaque nouvelle personne qui sera accueillie devra être testée (pas encore possible). Par contre, le dispatching aura plusieurs candidat(e)s (personnes positives mais plus contagieuses, [circulaire 3 bis](#)) à vous proposer, en fonction des spécificités de chaque maison d'accueil.

### D'autres questions ?

Toute question peut être adressée à Bruss'help ([covid19pro@brusshelp.org](mailto:covid19pro@brusshelp.org) ou 02 880 86 89). Nous remercions le secteur pour les questions déjà posées.